

Auvergne

la ligue de
l'enseignement
Fédération des Associations Laïques 63

N° 454 • DÉCEMBRE / JANVIER 2015

laïque



DOSSIER Hommage à Jean Zay

P. 4/5

Refusons la haine



Concomitance fortuite ou voulue ; c'est le jour où paraît un livre décrivant une France soumise à l'islam que des assassins se livrent, au nom d'Allah, au massacre de journalistes coupables d'avoir caricaturé Mahomet. Il n'est nullement question de mettre sur le même plan les auteurs d'un abominable attentat et l'auteur d'une œuvre de fiction. Et pourtant ces faits si dissemblables ne peuvent qu'avoir un même effet : engendrer la peur, le crime, en provoquant une réaction affective, le roman en induisant une conviction raisonnée que le crime rend crédible.

Prenons garde d'éviter les amalgames : même s'ils condamnent l'humour exercé aux dépens du Prophète, nos concitoyens de confession musulmane n'approuvent certainement pas, dans leur immense majorité, le massacre commis en son nom. D'ailleurs, dès l'attentat connu, le Conseil français du culte musulman a condamné "avec la plus grande détermination un acte barbare", "contre la démocratie et la liberté de la presse". La Ligue arabe et l'Université Al Azhar du Caire – la plus haute autorité de l'islam sunnite – ont réagi de la même façon. L'attentat contre *Charlie Hebdo* a été suivi par l'assassinat d'un policier municipal, puis de Juifs porte de Vincennes. Certes, les trois terroristes ont été tués par les forces de l'ordre en état de légitime défense. Mais où sont les commanditaires de ces actes ignobles ?

Quatre millions de personnes ont marché dans les rues des villes de France pour dénoncer ces attentats contre un journal, contre des policiers, contre des Juifs. La classe politique nationale et étrangère s'est jointe aux manifestations.

Dès le 7 janvier, des appels à l'unité nationale ont été lancés par les représentants des différentes sensibilités politiques de notre pays. Soyons sans illusion : cette touchante unanimité ne durera guère plus que le temps du deuil national. Viendra ensuite celui des récupérations et des règlements de comptes, de la recherche des responsabilités, de la dénonciation des insuffisances de tel ou tel. Alors, nous, les laïcs, qu'est-ce qu'on fait ? Bien sûr, on défend la liberté de la presse, laissant à la justice le soin de dire si l'exercice de cette liberté ne porte pas atteinte à celle d'autrui. On défend la liberté de conscience, le droit de croire au dieu qu'on veut ou de ne croire à aucun, à condition que les manifestations de ce droit "ne troublent pas l'ordre public établi par la loi". On défend – ou on restaure – la séparation de la sphère privée, où chacun fait ce qu'il veut, et de la sphère publique, où l'on doit respecter des règles.

Et puis on lutte pour maintenir, améliorer ou restaurer le statut de l'éducation, et d'abord celui de l'école, pour qu'elle développe chez chaque enfant, chaque adolescent, le respect des opinions d'autrui, le sens de la solidarité, le goût du savoir et de la réflexion, pour qu'on redonne un sens à une éducation soucieuse de former de futurs citoyens.

Le comité de rédaction

Les fonds publics, c'est pour l'école publique !



De façon permanente, depuis la loi Goblet de 1886, le Conseil d'État considère que le financement public des écoles privées est formellement interdit, conformément à l'article L. 151-3 du Code de l'éducation : "Les établissements publics sont fondés et entretenus par l'État, les régions, les départements ou les communes. Les établissements privés sont fondés et entretenus par des particuliers ou des associations." Cette disposition pose ainsi un principe juridique : "À école publique fonds publics, à écoles privées fonds privés" que seule permet d'enfreindre une autorisation législative expresse. Le problème, c'est que les dérogations au principe sont de plus en plus nombreuses.

■ Première dérogation : en 1959, la loi Debré autorise le financement du volet enseignement, hors les activités complémentaires censées relever du "caractère propre". Cette loi Debré distingue "l'établissement" à "caractère propre", le plus souvent confessionnel et l'enseignement "placé sous le contrôle de l'État" qui seul est financé par les fonds publics.

■ Deuxième dérogation : en 2009, la loi Carle oblige, sauf cas particuliers, la commune à financer, sans accord préalable du maire, la scolarisation de ses résidents dans une école privée sous contrat d'association hors de son territoire.

■ Troisième dérogation : en 2013, alors que les lois Goblet et Debré interdisaient formellement le financement public des activités extrascolaires des écoles privées, la loi de refondation de l'école l'autorise cependant. Ainsi, en finançant le "caractère propre" du périscolaire, l'État assume implicitement les activités culturelles de l'établissement. Quid de la loi de 1905 ?

La loi Carle... c'est quoi ?

Pour chaque élève, la commune de résidence doit verser à l'école privée le montant du "forfait communal", c'est-à-dire l'équivalent de ce que la commune verse pour chaque élève de son école publique ou, à défaut, le montant moyen départemental.

Ce financement est obligatoire :

- s'il n'y a pas d'école publique sur la commune de résidence ;

- s'il y a une école publique mais sans garderie ou sans cantine ;

- pour regroupement de "fratrie" ou pour "raison médicale" même s'il y a une école publique avec garderie et cantine dans la commune, le tout sans accord préalable du maire ;

- dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI), sauf si ce RPI est organisé dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunale chargé de la compétence scolaire.

Ce nouveau dispositif législatif est en rupture avec la logique même de la loi Debré du 31 décembre 1959. Cette dernière mettait à la charge de la commune les dépenses de fonctionnement des seules écoles privées sous contrat avec l'État, implantées sur son territoire. Dorénavant, l'obligation de financement est déportée en direction d'écoles privées hors de la commune. L'usager se voit ainsi attribuer le droit d'imposer le financement de la scolarité de ses enfants dans toutes les écoles privées hors de sa commune de résidence. Plus aucun accord préalable du maire de la commune n'est nécessaire. La municipalité "découvrira" donc le choix des familles, lorsqu'elle recevra la facture des établissements privés des autres communes. Le rapport vis-à-vis de la commune évolue vers une relation usager/commune, le choix individuel prévaut sur la cohérence. L'intérêt particulier prime ainsi sur l'intérêt général. C'est donc un dispositif injuste, qui privilégie la logique libérale en organisant la concurrence, qui peut mettre en péril les finances de nombreuses communes et qui ôte tout pouvoir d'appréciation aux maires.

Le CNAL et le CDAL dans l'action

Le Comité national d'action laïque (CNAL), après avoir dénoncé la loi Carle dès 2009 et lancé la campagne de pétitions, a demandé aux parlementaires d'abroger ces articles du Code de l'éducation à l'occasion du débat sur la loi de refondation de l'école au printemps 2013. Pour sa part le CDAL 63 (DDEN, FAL, FCPE, SE-UNSA et UNSA Éducation), après avoir rencontré Madame Christine Pirès-Beaune (députée) et Monsieur Jacques-Bernard Magnier (sénateur), a adressé à tous les parlementaires, maires et conseillers municipaux du département du Puy-de-Dôme une lettre-

pétition dénonçant cette loi contraire à l'intérêt général. Lors d'un entretien en juin 2013, le sénateur avait lui-même proposé une évaluation de la loi Carle afin de démontrer qu'elle était peu appliquée. Cette évaluation, accompagnée des signatures recueillies, devait appuyer une demande d'abrogation des articles 1 et 2 de cette loi. Nouvelle rencontre le 3 novembre 2014 afin de lui remettre les 85 lettres-pétitions collectées, soit plus de 500 signatures d'élus du département. Le sénateur a alors confirmé que cette loi était peu appliquée et a conclu qu'elle ne valait donc pas la peine d'être supprimée... Le CDAL est stupéfait de ce revirement. Effectivement, le rapport sénatorial intitulé *La guerre scolaire n'aura pas lieu* donne la tendance : comme il y a aujourd'hui peu d'établissements sous contrat qui demandent une participation financière aux communes concernées par cette loi, le Sénat préfère s'en tenir au statu quo et éviter tout risque de conflit. Ce document édifiant (58 pages en édition papier !) est consultable dans son intégralité sur le site du Sénat www.senat.fr (rubrique rapports/documents - éducation - en date du 10 juillet 2014). Dans le contexte sensible lié à la loi de refondation de l'école, le passe-droit consenti aux écoles privées - non tenues d'appliquer la réforme des rythmes scolaires - est une autre illustration du manque de volonté politique actuelle et des injustices qui en résultent.

Le CNAL s'inquiète de cet immobilisme gouvernemental qui permettra qu'en application de la loi Carle, des fonds publics supplémentaires soient versés aux établissements privés dès qu'ils en feront la demande, portant ainsi une nouvelle fois atteinte à la laïcité. Plusieurs articles développant cette inquiétude sont actuellement en ligne sur le site www.cnal.info, notamment celui intitulé *La loi Carle obtient un blanc-seing au Sénat* que nous conseillons vivement à tous nos lecteurs. Le CDAL 63 poursuit ses initiatives pour que la laïcité soit pleinement respectée dans tous les actes de la vie de notre société et compte sur tous les militants laïcs du département du Puy-de-Dôme pour faire avancer rapidement ce dossier et obtenir l'abrogation des articles 1 et 2 de la loi Carle.



RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

UFOLEP

- 24 et 25 janvier : départementaux de gymnastique niveaux 8 et 7 féminins à Aigueperse
- 31 janvier : circuits préparatoires et évolution féminins et trampoline à Volvic
- 7 et 8 février : départementaux de gymnastique masculins et niveaux 6 et 7 féminins à Gerzat
- 7 et 8 mars : régionaux de gymnastique niveaux 8 et 7 féminins à Chappes

28 FÉVRIER 2015

Assemblée générale régionale UFOLEP à l'Amilclub Croix-Neyrat.

USEP :

- 21-27-29 janvier et 5-6 février : rencontres départementales et régionales de lutte scolaire à l'Arténium de Ceyrat
- 6 mars : rencontre départementale de gymnastique scolaire au complexe sportif des Cézeaux à Clermont-Fd
- 12 mars : rencontre départementale de danse scolaire à la Maison de la culture à Clermont-Fd

CEJ

- 29 janvier : temps de restitution des assises de la vie associative - Chapelle des Cordeliers à Clermont-Fd à 18 h 30.
- 24 février : spectacle La Comédie *Forbidden Di Sporgersi* d'après Babouillec et Pierre Meunier à la Maison de la culture à Clermont-Fd à 20 h 30.
- 1^{er} mars : spectacle FAL (Trouvailles) *Papa est en bas*, compagnie la Clinquaille à la Muscade à Blanzat à 17 h.
- 13 mars : ouverture du festival de Lempdes - Événement de théâtre amateur du 13 au 15 mars à la 2Deuche à Lempdes

FORMATIONS

UFOLEP

- 31 janvier : formation initiale PSC1 - Comité départemental UFOLEP 63 et formation APE "détente et mieux-être" à Mezel
- 7 février : formation APE "Stretching et massage coréen" à Romagnat
- 7 mars : formation initiale PSC1 - Amilclub Croix-Neyrat

CEJ

- 24 et 25 janvier : stage "danses des Flandres" animé par Estelle Bacquaert et Gabriel Lenoir, salle Leclanché à Clermont-Fd - Stage théâtre "jeu d'acteur" avec Julien Geskoff, Halle du Jeu de paume à Vic-le-Comte
- 21 et 22 février : stage théâtre et danses "Régie et création lumière" avec Dominique Baudoin, salle des fêtes à St-Bonnet-près-Riom
- 7 et 8 mars : stage théâtre "Recherches pratiques sur la mise en scène" avec le CDN de Montluçon, Johanny Bert, Jessica Vedel et les comédiens permanents du Fracas
- 14 et 15 mars : stage "Danses de Turquie" animé par Mehmet Kovanci, salle Leclanché à Clermont-Fd

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FAL LE 7 NOVEMBRE 2014 Mesures d'économies pour le budget 2015

Organisée par l'amicale laïque de Vallières de Clermont-Ferrand, elle a été ouverte par Édouard Ferreira, nouveau président de la FAL.

Elle a débuté par un hommage rendu à Gérard Chanel par Bernard Criner, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement, qui a retracé la carrière professionnelle de son ami, entièrement consacrée au service des enfants. Formé à l'École normale de Clermont, il a été enseignant tout en encadrant des centres de vacances, puis inspecteur départemental dans l'Ain, l'Allier et inspecteur d'académie adjoint dans le Puy-de-Dôme. Il a milité pendant quarante ans au service de la Ligue : il a été président de l'USEP 63, animateur du Cercle Condorcet qu'il a présidé pendant dix ans, co-créateur du cercle Mendès-France, élu au C.A. de la FAL 63 depuis 1983, membre du comité de rédaction d'*Auvergne laïque* depuis 2001, vice-président puis président de la FAL depuis 2008.

"Nous portons les valeurs de la République, de l'école. Nous nous battons pour les libertés, toutes les libertés, pour l'égalité (pour donner les mêmes chances, les mêmes droits, les mêmes possibilités à tous les citoyens), pour la fraternité, pour la laïcité qui intègre, qui rassemble, pour l'école à l'écart des dogmes, des philosophies qui divisent. Gérard a été un militant exemplaire qui s'est démené pour faire vivre la Ligue sur le territoire" a ajouté Bernard Criner avant de lui remettre la médaille d'or de la Ligue, au nom de son conseil d'administration.

Dans sa réponse, Gérard Chanel s'est dit honoré de recevoir cette médaille et touché par les mots de Bernard Criner. Après avoir dit son engagement indéfectible à la Ligue, en fait un héritage familial, il a rappelé les raisons de son engagement : éducation du citoyen, éducation populaire, laïcité qui est "un bien commun vivant qu'il nous appartient de défendre".

Il a fait part de son émotion au moment de laisser ses responsabilités de président ayant partagé avec des amis un idéal, "des valeurs universelles dont [il a] la conviction qu'elles sont celles qui nous permettront de « faire société » et de répondre à notre objectif d'émancipation de l'homme" avant d'ajouter : "J'ai l'impression d'inachevé, mais peut-il en être autrement dans un monde en perpétuelle dynamique ?"

Il a souhaité pleine réussite au nouveau bureau de la FAL, à son président ainsi qu'à l'ensemble des salariés de la fédération dont il a souligné l'engagement.

Il a conclu par ses mots : "L'avenir est plein d'incertitudes et je sais que vous contribuerez à l'éclairer par votre action pour faire droit à la justice, à l'égalité et à la solidarité."



Puis Frédéric Rideau a présenté les mesures d'économies arrêtées par le conseil d'administration de la FAL et les budgets prévisionnels pour 2014 et 2015.

Présentation des mesures prises et de leur impact sur les budgets prévisionnels 2014 et 2015.

Les mesures tournent autour de huit axes :

- Grand Panorama : modification de la structure d'emploi, rigueur de gestion et développement commercial ;
- pôle vacances : abandon de la diffusion et de la vente des produits VPT et recentrage sur l'accompagnement des écoles pour le départ en classe de découverte ;
- frais de siège et services généraux mieux identifiés et mieux projetés dans les services de la FAL ;
- action fédérative : renforcer la pertinence de notre action et réduction des coûts ;
- Chadieu : désengagement de la gestion du site au 1^{er} janvier 2015 ;
- SAJ : maintien de nos activités pour quatre ans ;
- secteur ALSH : consolidation de nos positions en matière de gestion d'ALSH et reconquête ;
- pôle culture-éducation-jeunesse : maintien de nos activités éducation-jeunesse et récupération de la gestion des opérations "Lire et faire lire" et "L'école va au cinéma".

La structure d'emploi de la FAL a été touchée : cinq postes ont été supprimés, un plan de licenciements économiques avec mesures de reclassement a été mis en œuvre.

Après présentation des mesures et des budgets, les BP 2014 et BP 2015 ont été adoptés à l'unanimité par l'A.G.

COMITÉ RÉGIONAL USEP 2014

"Nous manquons de moyens humains !"

Récemment, s'est tenue à Gannat l'assemblée générale du comité régional de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré. En présence des représentants des quatre départements, de la Ligue de l'enseignement et de l'association locale qui nous recevait et qu'il convient de remercier, le président Philippe Béraud a dressé un bilan des actions conduites au cours de l'année écoulée et a pointé les difficultés auxquelles se heurte le comité régional.

Le nombre des licenciés USEP du comité régional de l'Auvergne a doublé en dix ans pour atteindre les 16 000 licenciés. On ne peut que se féliciter de cette dynamique. Les actions conduites intègrent la participation aux événements nationaux comme en atteste le P'tit Tour USEP ; la dimension du handicap est prise en compte lors des rencontres intégratives.

Les partenariats sont actifs, notamment avec le Conseil régional, le rectorat et la

Ligue d'athlétisme. Le travail avec l'ESPE et l'UFR-STAPS constitue une force pour la région.

Pour conclure, le président souligne ses inquiétudes quant à la faiblesse des moyens humains disponibles qui contrarie la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions.

La création d'une équipe technique régionale viendrait compenser ce handicap.



Jacques Pinseau, président de l'UFOLEP, Édouard Ferreira, président de la FAL, Laurent Cheminal, président de l'USEP.

Meilleurs vœux 2015 ! Édouard Ferreira, président de la FAL, entouré des membres du conseil d'administration, a présenté ses vœux à l'ensemble des personnels salariés de la FAL (siège, ALSH, Grand Panorama, Château des Quayres, SAJ Gergovie Val d'Allier) le 8 janvier. Élu à la présidence de la Fédération en octobre 2014, il a rendu hommage à son prédécesseur Gérard Chanel. Il a ensuite rappelé son parcours professionnel et de militant associatif.



Les Assises de la vie associative

Dans le cadre des 150 ans de la Ligue de l'enseignement, la Fédération des associations laïques du Puy-de-Dôme (FAL 63) organise, en janvier, ses Assises de la vie associative. Afin d'alimenter la réflexion sur l'avenir et les enjeux de la vie associative dans le département, la Fédération du Puy-de-Dôme, forte de ses 470 associations et 35 000 adhérents, principal mouvement d'éducation populaire départemental, propose trois rendez-vous-débats autour du sport et de la culture, ouverts à tous :

- le jeudi 15 janvier à Champeix, le service culturel a proposé une soirée autour du thème "Les pratiques artistiques comme facteur de lien social sur un territoire" ;
- le jeudi 22 janvier à Maringues : l'USEP et l'UFOLEP ont invité plusieurs

acteurs et partenaires de la vie sportive à une table ronde sur le thème de "La pratique sportive pour tous - Missions éducatives et sociales de l'UFOLEP et de l'USEP sur le territoire" ;

- le jeudi 29 janvier à 18 h 30 à Clermont-Ferrand (Chapelle des Cordeliers) : ce dernier rendez-vous proposera une synthèse des deux précédents en abordant notamment la thématique suivante : "Les associations d'éducation populaire, facteur d'animation des territoires - Militantisme et bénévolat".

Ce temps d'échanges et de partage d'expériences est ouvert à tous, associations affiliées ou non, adhérents ou individuels.



Bienvenue !

Laurent Cheminal, nouveau président du comité USEP 63, à l'occasion de la signature de la convention entre le ministère de l'Éducation nationale, l'USEP et la Ligue de l'enseignement, le 3 octobre dernier.

USEP Jean-de-La-Fontaine

Et ce n'est pas une fable...

Avec des moyens limités, sans infrastructures sportives de proximité, dans un quartier clermontois qui souffre, l'association USEP Jean-de-La-Fontaine résiste aux mentalités et aux réformes. Pourquoi ? Tout simplement parce que les enfants sont fortement demandeurs et que deux enseignants, qui persistent à penser que le sport est une des activités parmi les plus fédératrices, donnent beaucoup de leur temps et de leur énergie. Pour l'un d'eux, Rachid Boualiti, "nos élèves ont du mal à appliquer les règles et les codes sociaux relatifs au vivre ensemble ; à travers les activités sportives qu'ils investissent pleinement, on arrive à leur faire acquérir les valeurs intrinsèques du sport : goût de l'effort, respect des partenaires et des adversaires, respect des règles, entraide... Valeurs qu'ils tentent de réinvestir dans la vie scolaire et dans leur quotidien."



Les activités

- Participation à des rassemblements départementaux USEP : rugby et lutte cette année (faute de places, non retenu au tournoi de basket-ball).
- Stage sportif de Toussaint au Lioran organisé par l'USEP 63 en faveur des élèves des écoles ECLAIR (11 participants).
- Rencontres ponctuelles avec d'autres classes en temps scolaire organisées par la Ville de Clermont le mardi après-midi. Tournoi de rugby des quartiers nord au stade Leclanché proposé par l'USEP 63 et la conseillère pédagogique en EPS (en partenariat avec des éducateurs

de l'ASM ou du RC La Plaine et des ETAPS de la Ville de Clermont).

- Entraînement hebdomadaire sous le préau de l'école ou sur la cour (par les ETAPS).

- Découverte du sport de haut niveau en répondant (malgré les difficultés de transport et d'encadrement) à l'invitation du Conseil général pour assister à un match du Clermont-Foot ou à celle de Clermont Communauté pour voir évoluer les hockeyeurs locaux.

Rachid Boualiti considère cette dernière activité, qui pourrait paraître secondaire, comme très importante dans le contexte de son école : "Conduire les enfants au stade pour assister à un match et les encadrer effectivement leur permet de se positionner en tant que spectateur et d'apprendre à avoir un comportement de supporter-responsable."

Pour Jacqueline Giron, également directrice de l'école, beaucoup de regrets. D'abord celui de ne pouvoir licencier que les élèves de CM2 (24 filles et autant

de garçons), faute de moyens matériels et humains malgré l'aide apportée une heure par semaine par Laurent et Pauline (ETAPS à la Ville). Ensuite et surtout que les rencontres organisées le mercredi matin par le service des sports aient disparu (changements des rythmes scolaires obligent). "La compétition est nécessaire, même occasionnellement : défendre les couleurs de son école en appartenant à une équipe permet de fédérer, de développer le sens du collectif et de partager des événements marquants dans une vie d'élève." Enfin, celui de ne pas voir poindre à l'horizon le moindre projet de salle de sport à la Gauthière...

Pourtant elle reste optimiste et entend bien poursuivre encore son activité d'Usépienne bénévole au sein de l'équipe Jean-de-La-Fontaine car "les enfants en ont besoin ; ils ont envie de faire du sport et en l'absence de structures adaptées à eux, nous comblons en partie ce vide".

FJEP de Saint-Beauzire

Au foyer de Saint-Beauzire, à chacun selon son plaisir !



Plaisir de modeler l'argile, plaisir de tirer à l'arc, plaisir de jouer la comédie, plaisir de danser, plaisir de... La liste est longue et les 330 adhérents du foyer peuvent trouver aisément et pour une cotisation raisonnable de quoi meubler leur temps libre et satisfaire à leurs aspirations.

Une amicale laïque créée par un instituteur dans les années trente a été ranimée en 1967 et a pris le nom Foyer des jeunes et d'éducation populaire. Les activités de ce foyer étaient orientées essentiellement autour de l'école publique et l'association n'a pris véritablement son essor qu'au moment de la création de la section gymnastique par Serge Laurent. D'autres sections se sont successivement installées : tennis, tir à l'arc, randonnée, théâtre, APE, danse, badminton, escalade, art créatif... Et toutes, il faut le

souligner, sont animées par des bénévoles.

La partie "gymnastique" est particulièrement intéressante, notamment par sa diversité : à Saint-Beauzire, on peut commencer ce sport à partir de... 1 an ; il existe en effet une section "bébé sport" où les bambins de 1 à 4 ans sous les yeux de leurs parents développent leurs facultés physiques. Cela se poursuit par "Petite gym" puis gymnastique et enfin par "Activités physiques d'entretien" pour les femmes et les hommes d'âge mûr. On peut donc faire de la gym du berceau au tombeau. Cerise sur le gâteau, tous les ans, un rassemblement gym UFOLEP rassemble entre 300 et 400 jeunes gymnastes.

Existents aussi annuellement les "Théâtrales de Saint-Beauzire" qui drainent de nombreux acteurs et spectateurs.

Le bureau

- Président : Rémi Montessinos
- Vice-président : Michel Devineau
- Secrétaire : Caroline Joubert
- Secrétaire adjointe : Marion Bouchat
- Trésorier : Josette Viard
- Trésorier adjoint : Bernard Barthoux

Afin de renforcer les liens entre les membres du foyer qui ne pratiquent pas les mêmes activités, une "journée de cohésion" festive et culturelle est organisée tous les ans ; dernièrement, une visite de Vulcania a rassemblé beaucoup d'adhérents.

Cette profusion d'activités et de concentration nous laisse à penser que les vingt et un membres du conseil d'administration sont particulièrement actifs et dynamiques et jusqu'à présent, ils ont été bien aidés par la municipalité et le Conseil général.

Membre de la FAL avec qui les contacts sont nombreux, le FJEP de Saint-Beauzire a toute sa place au sein de la Ligue de l'enseignement car il remplit pleinement son rôle au service de l'éducation permanente et de la citoyenneté.

ÉCHOS

Amicale laïque de Saint-Éloy : la fresque de l'amitié et de l'émotion



Un partenariat entre le foyer d'adultes handicapés "La Rose des Vents" et l'amicale laïque a permis de réaliser une fresque murale qui resplendit désormais dans la salle Paul-Grand.

Cette œuvre picturale représente un immense planisphère où figurent tous les continents, encadré par des mains, aériennes et légères comme un vol d'oiseaux parcourant le monde. Elle a été élaborée par un groupe d'adultes qui s'est consacré à ce travail avec application, assiduité et surtout un enthousiasme à toute épreuve. Une année entière a été nécessaire à la préparation et à la réalisation du projet : définition du thème, mise en œuvre de recherches, étude des gabarits, choix des couleurs ; enfin, réalisation de la frise, illustrant la devise qui lui donne tout son sens : "Si tous les gars du monde pouvaient se donner la main" ; on devine alors que toutes ces mains sont le symbole de la solidarité entre les hommes.

Un travail immense - qui a la qualité véritable d'une œuvre désormais offerte à nos regards. C'est avec beaucoup d'émotion que Madame Sauvagnat, qui a encadré l'activité, le personnel de direction de l'établissement, les membres de la section handisport ont présenté la fresque aux membres de l'amicale laïque. L'œuvre, et le travail qui a permis de la réaliser, témoigne d'une entreprise humaine de coopération et d'intégration.

"Je suis particulièrement heureux, affirme Jean-Pierre Pradier, que l'amicale laïque ait porté ce projet et accompagné cette démarche, si riche d'investissements et d'humanité. Je compte développer encore et approfondir les partenariats avec tous les acteurs de la vie locale, en vue de construire une véritable solidarité."

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 19 FÉVRIER 2015

UNE BANQUE DONT ON EST FIER, ÇA SE DÉFEND!

CREDIT COOPÉRATIF
C'est un choix

Une banque pour une économie plus humaine.
Crédit Coopératif
Centre Beaulieu III - 33 bd Berthelot
63400 CHAMALIERES

Tél. : 0 980 980 001
E-mail : chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

Hommage à Jean Zay, ministre de la République

Jean Zay fut un grand ministre de l'Éducation nationale, chargé aussi des Beaux-Arts sous le Front populaire. En témoignent le nombre d'écoles, collèges, lycées, gymnases qui ont pris son nom. Après un procès politique, il fut emprisonné à Riom et assassiné par des miliciens le 20 juin 1944. Le 28 mai prochain, ses cendres seront transférées au Panthéon. Auvergne laïque lui rend hommage en retraçant l'œuvre du ministre Jean Zay.

Le 4 juin 1936, Léon Blum nomme Jean Zay ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du premier gouvernement du Front populaire. Voici ce qu'il écrit en août 1943 de sa cellule de Riom : « C'est en 1932 que le ministère de l'Instruction publique devint ministère de l'Éducation nationale. Changement d'esprit. Il s'en faut encore de beaucoup que la tâche envisagée, dont on soulignait ainsi l'élargissement, soit entièrement assumée. »

Il restera à ce même poste dans les cinq premiers cabinets de la législature : le premier gouvernement Blum de juin 36 à juin 37, les deux consécutifs de Camille Chautemps de juin 37 à mars 38, l'éphémère gouvernement Blum de mars à avril 38 et enfin celui d'Édouard Daladier d'avril 38 au 2 septembre 39. C'est le jour de la déclaration de la guerre, il rejoint l'armée combattante, bien que réformé. Avec trente-neuf mois consécutifs sous cinq gouvernements, il bat le record absolu à ce poste sous la III^e République.

La nomination de Jean Zay est une surprise, c'est un pari sur la jeunesse et la compétence politique que Blum oppose volontiers à la spécialité technicienne.

Pour quelles autres raisons est-il choisi ? Certainement parce qu'il est l'une des personnalités montantes du parti radical et radical-socialiste mais aussi parce que sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil du gouvernement de transition d'Albert Sarraut depuis janvier 1936, il pouvait faire le lien entre les entrants et les sortants.

Démocratisation et modernisation sont les mots-clés de l'équipe de jeunes membres de son cabinet très à gauche qu'il a choisie.



De droite à gauche, MM. Blum, Faure, Zay, Rucart et Brunet, membres du ministère Chautemps - 1937.



Comme l'a écrit Antoine Prost, un Orléanais spécialiste de Jean Zay, « pour Jean Zay, la République repose avant tout sur le civisme et l'intelligence des citoyens, c'est-à-dire sur leur éducation intellectuelle et morale ».

La réforme du système scolaire

Le système scolaire hérité de Jules Ferry restait alors très éclaté ; par exemple, il existait des classes élémentaires payantes dans les lycées dont le programme et les horaires étaient différents de ceux du primaire ; autre exemple, l'âge d'entrée en 6^e (11 ans) était incompatible avec l'âge minimal pour passer le certificat de fin d'études. De plus, les voies de formation sont séparées et étanches : lycées, écoles primaires supérieures et enseignement technique. Voici ce qu'écrivait Jean Zay en juin 1943, toujours de sa cellule à Riom : « Je relis nos Instructions officielles, horaires et programmes de 1937-1938 qui, à la veille de la guerre, résumèrent la doctrine française de l'enseignement, celle qui inspirait alors les réformes entreprises. Ces Instructions reflètent à chaque page la tradition constante de notre culture, en particulier de notre culture secondaire : former le caractère par la discipline de l'esprit et le développement des vertus intellectuelles ; apprendre à bien conduire sa raison, en élèves de ces héritiers français du message socratique : Montaigne et Descartes ; à garder toujours éveillé l'esprit critique ; à démêler le vrai du faux ; à observer ; à douter sainement ; à comprendre autant qu'à connaître ; à librement épanouir sa personnalité. Dans le souci de former plutôt « des têtes bien faites que bien pleines », « d'allumer un

flambeau plutôt que de remplir une coupe », les professeurs devaient se garder attentivement de tout enseignement révélé, du dogmatisme, de la vérité acquise d'avance, des jugements tout faits coulés dans les jeunes cerveaux. »

Le projet de loi...

Le projet de loi fut adopté par le Conseil des ministres du 2 mars 1937 et déposé par Jean Zay sur le bureau de la Chambre le 5 mars. Ce fut la principale tentative de réforme de l'enseignement au XX^e siècle avant la V^e République. Ce projet reprenait et mettait en forme les résultats d'un courant qui remontait à l'après-guerre, élaboré par le Comité d'études et d'action pour l'école unique en 1927 puis en 1931 par la Fédération générale de l'enseignement et la CGT. Il remplaçait le cloisonnement des trois « ordres » rivaux, le primaire, le secondaire et le technique, par une architecture à trois degrés successifs. Le décret du 1^{er} juin 1937 réorganise le ministère sur ces bases. L'enseignement élémentaire devait être donné « exclusivement » dans les écoles primaires, ce qui impliquait la suppression des « petites classes » des lycées et collèges. Il comprenait un enseignement complémentaire en partie professionnel pour les élèves qui ne poursuivaient pas dans le second degré. Le certificat d'études primaires élémentaires donnait accès à l'enseignement du second degré qui commençait par une classe d'orientation d'une année, la 6^e. Après quoi il se divisait en trois sections : classique, moderne et technique. Au terme des quatre premières années, les études du second degré pouvaient être sanctionnées par un diplôme d'État.

Les instituteurs devaient être pourvus du baccalauréat et le principe était posé d'une formation professionnelle et d'un certificat d'aptitude pédagogique pour les professeurs d'enseignement général du second degré.

... pas discuté par les Assemblées en septembre 1939

Ce texte clair et concis (vingt-deux articles) fut d'abord bien accueilli. Puis des critiques s'élevèrent. Dans le primaire, le baccalauréat pour les instituteurs inquiétait : qu'allaient devenir les écoles normales ?

Dans le secondaire, l'année d'orientation dérangeait ; Jean Zay commença à la réaliser à titre expérimental, faisant ainsi craindre sa généralisation.

Hélas, la commission de la Chambre multiplia les manœuvres dilatoires et la réforme s'enlisa. Ainsi, le Radical Hippolyte Ducos, président de la commission de l'Éducation nationale à l'Assemblée, retarda habilement l'étude du projet dont l'examen

La nomination de Jean Zay est une surprise, c'est un pari sur la jeunesse et la compétence politique que Blum oppose volontiers à la spécialité technicienne.



Monument érigé près du lieu de l'assassinat de Jean Zay à Molles (Allier), lieu-dit Les Malavaux.

n'avait pas commencé en septembre 1939. Cela déçut fortement Jean Zay. Démissionner en septembre 1939 n'était pas seulement pour le ministre obéir au patriotisme, c'était aussi quitter avec les honneurs un ministère où il était désormais paralysé. Jean Zay avait aussi contre lui le Sénat. Il écrit le 23 mai 1943 : "À la commission de l'enseignement (du Sénat) où siégeaient pourtant des membres éminents par leur passé politique ou universitaire, on vit pendant des années les rapports sur les lois scolaires laïques toujours confiés à un sénateur de droite, professeur d'une faculté libre, qui avait pour les traiter ensuite un zèle tout relatif. Il n'en fallait pas plus pour expliquer certaines des longueurs ou des obstructions..." Il eut fort à faire également avec le ministère des Finances ; ainsi, il écrit en janvier 1941 : "Aucun des chapitres de mon effort rue de Grenelle ne put être réalisé sans bataille avec « les finances » et leurs auxiliaires des commissions parlementaires. Il en fut ainsi pour la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans, pour la construction des groupes scolaires et des grands lycées de Paris, pour les créations de postes, pour le dédoublement des classes trop nombreuses, pour les expériences d'orientation scolaire... Ce fut à chaque fois une lutte véritable pour obtenir les crédits dérisoires qui eussent été nécessaires. Habiles tacticiens, les hommes de la rue de Rivoli, quand on les forçait dans leurs retranchements, savaient jouer à merveille de la force d'inertie du Parlement."

Mais des avancées considérables

Malgré tout, l'œuvre ministérielle de Jean Zay est considérable. La prolongation de la scolarité obligatoire à 14 ans et le dédoublement des classes au-delà de 35 élèves permettent la création de plus de 5 000 postes en primaire en 1936 et de plus de 2 000 autres dans le secondaire. Il multiplie les bourses aux élèves du primaire, met en place la médecine préventive et sa politique d'équipement scolaire dans le cadre des Grands Travaux est exemplaire : l'État multiplie par cinq ses dotations qui financent l'ensemble de l'équipement pédagogique. Des moyens nouveaux sont favorisés : le cinéma éducateur et la radio scolaire.

Dans sa circulaire aux recteurs du 9 octobre 1936 pour lutter contre le surmenage, Jean Zay recommande de mieux répartir le travail à la maison et d'étaler les contrôles. Il récuse les méthodes pédagogiques absurdes comme le recopiage. Les instructions de 1938, saluées d'ailleurs par Célestin Freinet pour leur modernité, allègent et refondent les programmes de toutes les matières et remplacent la méthode d'autorité par la méthode active. Détail significatif, déjà en 1936, il a autorisé l'ouverture à Vence de l'école du Pioulet de Célestin Freinet qui avait été refusée par le ministre précédent.

Les activités dirigées sont introduites dans les programmes le samedi après-midi. Il écrit le 14 mars 1942 : "Dans le domaine proprement pédagogique, l'organisation des « loisirs ou activités dirigées » constitue la principale nouveauté. Le samedi fut réservé à une classe dans laquelle il serait fait appel de cent manières à l'activité spontanée de l'élève. Il s'agissait d'éveiller ses aptitudes ou ses dons, de favoriser ses goûts les plus sains, de le préparer à la vie, bref de rendre l'enseignement plus vivant."

... Et après l'école

"Les journaux racontent que « profitant d'une belle après-midi et pour se donner quelques instants de détente », le maréchal Pétain effectuait une promenade dans les environs de Vichy lorsque, passant sur une petite route de campagne, il aperçut une quarantaine d'enfants « qui prenaient leurs ébats dans un pré », il fit arrêter sa voiture et descendit pour interroger l'instituteur et l'institutrice qui accompagnaient leurs élèves. Ce qu'il entendit le combla d'aise. Il venait d'apprendre de l'instituteur qu'une fois par semaine, les écoliers, guidés par leur maître et leur maîtresse, allaient passer l'après-midi aux champs pour prendre contact avec la nature et une leçon de choses."

Ce que le maréchal Pétain "vient d'apprendre", c'est que l'instituteur et l'institutrice du village appliquent les instructions officielles de 1937-1938. Celles-ci ont prescrit dans les écoles primaires un après-midi par semaine de "plein air" et "d'activités dirigées"...



Jean Zay, aidé en cela par Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux Loisirs et Sports, s'intéresse beaucoup à l'éducation physique qui fut pendant longtemps rattachée au ministère de la Défense. Les deux hommes voudraient la rendre obligatoire. En attendant, l'heure quotidienne de sport est expérimentée dans plusieurs départements. En mars 1937, le Brevet sportif populaire est institué. Le 1^{er} janvier 1939, Jean Zay signe le décret créant l'USEP (commission sportive de l'UFOLEP qui était le secteur plein air et sportif de la Ligue de l'enseignement).

C'est dans la même période que l'association JPA (Jeunesse en plein air) est créée afin de favoriser la fréquentation des colonies de vacances. Dans l'enseignement supérieur, le ministre Jean Zay démocratise l'accès aux bourses ; leur montant est multiplié par deux dès 1936. De plus, il crée la même année le Comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants, c'est l'ancêtre des CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires).

Le projet d'une École nationale d'administration (ENA) appartient au programme du Front populaire : c'est en effet à l'État de contrôler la formation des hauts fonctionnaires qui vont le servir et de garantir à tous l'égalité d'accès aux carrières publiques. En déposant son projet de loi, Jean Zay s'attaque au monopole de l'école libre des Sciences politiques et il rencontre de vives résistances, notamment au Sénat.

Avec Irène Joliot-Curie (prix Nobel 1935) puis Jean Perrin (prix Nobel 1926) comme sous-secrétaire d'État à la Recherche, Jean Zay met au point une politique scientifique qui comprend trois volets : augmentation des dotations de la recherche qui triple entre 1936 et 1939, définition d'un statut des chercheurs et fusion des structures de recherche dans le CNRS créé en octobre 1939 peu après sa démission.

Sa politique culturelle

Ministre aussi des Beaux-Arts, Jean Zay conduit une politique culturelle ambitieuse tendant à combler le fossé qui tient le peuple éloigné de l'art. Il fait ouvrir les musées et les théâtres, réduire les tarifs, moderniser les structures, rénover la production et soutenir les créateurs. Ainsi, il quintuple la subvention au TNP (Théâtre national populaire), initie le subventionnement public du théâtre privé et il redresse la Comédie-Française sur les conseils de Louis Jouvet dont il était l'ami.

Il modernise aussi le système des commandes publiques, l'enseignement aux Beaux-Arts et aux arts décoratifs et l'attribution des prix de Rome. Il crée avec Jean Cassou le musée d'Art moderne et celui des Arts et traditions populaires. Le musée, comme l'école, doit être un instrument d'intégration sociale.

Jean Zay n'a pas oublié le cinéma et voudrait élaborer un statut qui, prêt en mars 1939, ne sera jamais discuté. Néanmoins, il soutient la naissance de la Cinémathèque française d'Henri Langlois et Georges Franju et crée les Grands Prix Nationaux élargis à la création documentaire. Enfin, toujours dans ce domaine, comme la Mostra de Venise rend des verdicts de plus en plus fascistes, il décide, en 1938, la création d'un grand festival à Cannes, le premier aurait dû avoir lieu du 3 au 20 septembre 1939.

La lecture ne laisse pas bien sûr Jean Zay indifférent, ses initiatives répondent à un double souci : d'une part défendre les droits de l'écrivain "travailleur intellectuel" sans statut, d'autre part démocratiser l'accès au livre et développer la lecture publique. Dès août 1936, il dépose un projet de loi sur le droit d'auteur et le contrat d'édition ; pour la première fois, un texte de loi reconnaît que l'auteur ne vend pas une marchandise mais conserve un droit moral sur son œuvre ; les gens de lettres le soutiennent ; en revanche, Gaston Gallimard, Albin Michel et autres Bernard Grasset sont farouchement contre. Le débat à l'Assemblée est sans cesse retardé et n'obtient une première discussion qu'en juin 1939 en fin de session parlementaire. Pour la lecture, Jean Zay s'appuie sur l'Association pour le développement de la lecture publique qui rassemble bibliothécaires, écrivains et éditeurs et il encourage les bibliobus. Il inscrit les bibliothèques aux Grands Travaux et organise des dons massifs de livres français aux bibliothèques étrangères.

En conclusion

Jean Zay ne s'est pas contenté de gérer l'Éducation nationale. Dans le cabinet Daladier, il était l'un des partisans les plus résolus de la résistance à l'Allemagne hitlérienne après Munich, comme le montrent les notes qu'il avait prises et que les collaborationnistes ont dérobées et publiées en 1942 sous le titre *Carnets secrets de Jean Zay* pour, croyaient-ils, l'accabler. De même, il était partisan avec Pierre Cot de l'intervention pendant la guerre d'Espagne en faveur des Républicains, ce qui n'était pas l'opinion majoritaire au sein du Parti radical.

Il inscrit les bibliothèques aux Grands Travaux et organise des dons massifs de livres français aux bibliothèques étrangères.



ICI & LÀ

● La crèche et le Père Noël

Notons volontiers que des crèches de Noël ont pu provoquer des dissensions en terre hexagonale. En effet, la représentation de ce bébé Chrétien n'a rien à faire dans des espaces reconnus laïques et républicains. Dans une période censée festive, et ce en dépit de l'austérité, tous ces Pères Noël disséminés çà et là dans chaque coin de rue, dans les écoles publiques comme dans les supermarchés ont pu, il faut l'admettre, agacer plus d'un incroyant, voire des croyants. Ce vieux gros barbu n'a d'autre mission en effet que de nous inciter à consommer, consommer et encore consommer. Force est de constater que nombre de consommateurs répondent à cette incitation en dépit du problème de pouvoir d'achat, comme dans un effet "exutoire". À noter que le Père Noël en l'occurrence dépasse de loin l'entendement laïque. Il fut christianisé par l'Église sous le nom de saint Nicolas. Cette Église serait bien inspirée, aujourd'hui, de déclarer la configuration du Père Noël comme un rite relevant du paganisme consumériste des plus éhontés...

● Jules Ferry, réveille-toi, ils sont devenus fous !

Un journaliste de *La Montagne* présentait récemment le livre du grammairien Jean Maillet⁽¹⁾ qui relève les multiples fautes que profèrent aussi bien les sportifs que certains hommes politiques, des journalistes, ou simplement notre langage quotidien : "Arrêtez de vous battez !", "Si il y en a que ça dérange" ou le pléonisme classique du "tri sélectif".

À chacun sa liberté d'expression sauf que l'on a beaucoup glosé sur la maladresse de classe d'un ex-banquier devenu ministre, évoquant à propos des employés d'une entreprise en liquidation, une majorité de femmes "illettrées" (qui sont d'ailleurs devenues des "analphabètes" dans la bouche de certains).

Le *Canard enchaîné* relevait de son côté que dans notre société prétendument "développée", 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans, ayant été scolarisée, est (re)devenue illettrée (selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme).

Or, Jean Macé, dans une lettre célèbre, estimait qu'on ne peut séparer le suffrage universel de l'enseignement obligatoire :

"Cette marmaille qui court dans nos rues... c'est de la graine de souverains... Ce qui vaut la peine qu'on en parle, c'est de travailler à les mettre en état d'en être un jour pas trop incapables et pour commencer de leur apprendre à lire et à écrire."⁽²⁾

Et 7 % d'un corps électoral, cela fait combien de "points" de différence entre deux candidats à une élection ?

Alors votez ! Pour qui ? Pour quoi ? Pour quel programme ? Pour quelles idées ? En lisant quoi ?

(1) Langue française : arrêtez le massacre !, éditions de l'Opportun, 304 pages, 18 euros.

(2) Lettre d'un paysan d'Alsace à un sénateur sur l'instruction obligatoire, Jean Macé, 1870.

Avec les DDEN

Faut-il une morale laïque pour préparer le vivre ensemble ?

Au premier abord, la chose paraît simple. Il faudrait que les hommes soient formés à une morale qui soit laïque, c'est-à-dire sans référence à des valeurs religieuses, pour qu'ils puissent vivre ensemble. Les hommes sont en effet tous différents, en particulier par leurs croyances religieuses et les manières de vivre qui en découlent, alors même qu'ils ont besoin de vivre ensemble pour survivre. Il leur faut donc trouver un moyen pour qu'ils n'utilisent pas ces différences comme des armes.

L'histoire comme l'actualité nous apprennent en effet que les religions sont d'autant plus inventives dans la barbarie qu'il s'agit toujours pour chacune de se revendiquer d'un absolu divin dont dépendrait toute existence humaine. Si bien qu'au nom de Dieu, les hommes s'entre-tuent. Notre histoire est remplie de telles guerres avec quelques trêves comme celle de l'édit de Nantes qui a "toléré" un temps les protestants.

Ces luttes religieuses, qui revendiquaient l'exercice des pouvoirs politiques et sociaux comme celui sur l'éducation, ont trouvé leur terme avec la loi de 1905 qui retirait à l'Église ses pouvoirs sur tous les services dont dépendait la vie quotidienne des hommes, pour les confier à la puissance publique. En séparant les espaces public, civil et privé, la loi assure en même temps l'autonomie des cultes, que la République connaît mais ne reconnaît pas, et celle de la liberté de conscience des citoyens. La laïcité politique ainsi définie allait devenir un principe de la Constitution, catalysant les principes républicains et complétant la laïcité scolaire déjà établie. Mais pour qu'elle puisse assurer cette vie en commun apaisée entre des hommes libres, elle doit être distinguée de la tolérance ou liberté religieuse, changeantes et relatives, et clairement identifiée comme un concept philosophique et politique stable, juridiquement déterminé. Ce n'est qu'ainsi qu'elle a pu devenir un principe constitutionnel et constituer le cadre politique pour une vie en commun libre. Une telle définition exclut que la laïcité puisse être comprise comme un dogme, une croyance parmi les autres, une idéologie ou un principe antireligieux comme en a connu l'Union soviétique puisque c'est elle qui crée les conditions politiques pour une liberté absolue de conscience dont découlent la liberté religieuse et la tolérance.

Si la laïcité est vecteur d'apaisement de la vie commune, c'est d'abord parce qu'elle est un principe qui, en tant que tel, détermine de façon stable et a priori des conditions de possibilité pour une vie en commun d'hommes libres et non une valeur, changeante selon les pouvoirs comme l'est

la liberté religieuse, équivalent affadi de la tolérance issue du libéralisme de Locke, choisie par le traité européen. De plus, la tolérance, qui soumet les "tolérés" à la volonté de ceux qui tolèrent, les prive de cette liberté qui, depuis Kant et Rousseau, est définie par l'autonomie dont chacun est capable en tant qu'être de raison. La laïcité instaure un principe qui ne dépend de personne mais de la loi et du peuple des citoyens qui portent l'intérêt général. C'est ce principe et son expression juridique qui garantissent la liberté absolue de conscience.

Pourquoi absolue ? Parce que c'est la liberté de croire, de croire au Dieu que l'on veut, d'en changer ou de ne croire en aucun ; et c'est bien de ce principe que découle et dépend la liberté religieuse et non l'inverse, la tolérance étant parfaitement compatible avec une religion d'État. Rappelons ces propos de Locke (1686) pour bien saisir la différence entre laïcité, concept de liberté et tolérance, concept libéral : "Ceux qui nient l'existence de Dieu ne doivent pas être tolérés parce que les promesses, les contrats, les serments et la bonne foi, qui sont les principaux liens de la société civile, ne sauraient engager un athée à tenir sa parole ; et que si l'on bannit du monde la croyance en une divinité, on ne peut qu'introduire aussitôt le désordre et la confusion générale. D'ailleurs, ceux qui professent l'athéisme n'ont aucun droit à la tolérance sur le chapitre de la religion puisque leur système les renverse toutes." Les incroyants doivent donc être exclus d'une société libérale tolérante : refusant le lien religieux de la foi, fondateur de toute relation sociale, ils ne peuvent construire une communauté humaine. C'est là la limite de la tolérance prônée par la laïcité ouverte ou positive.

Cette mise à l'écart des incroyants, on la retrouve dans les propos d'une idéologue de la droite extrême : "Les racines chrétiennes de l'Europe ne laissent aucun doute historique (...). A-t-on inventé ailleurs qu'en France la séparation de la religion et du pouvoir ? Bien sûr que non (...). La laïcité est une forme bien française de sécularisation (...). Elle participe d'un espoir de déracinement général, visant à faire des individus, des citoyens à l'état pur, nourris exclusivement d'universel." (C. Delsol). L'homme n'est pas un végétal et la laïcité qui est un humanisme refuse de l'assigner à une origine qui déterminerait son existence et son essence en dehors de sa libre volonté. Elle l'enracine en lui-même et reconnaît tout homme, à égalité et quelles que soient ses options spirituelles, comme un être autonome qui ne doit son existence et son essence à personne d'autre qu'à lui-même en tant qu'il est un être

de raison. C'est cela qui, dans notre République, définit la fraternité et fait de la laïcité un principe de "vivre ensemble". Mais alors, "l'ensemble" dont il est question est bien autre chose qu'un simple rassemblement d'individus indépendants, qui aurait simplement besoin d'être régulé pour que coexistent les libertés individuelles spontanées. C'est une association politique d'hommes qui choisissent librement et rationnellement d'être associés par des principes qui garantissent leur humanité, c'est-à-dire leur liberté à égalité, de telle sorte qu'ils soient en permanence les auteurs de ces principes, quitte à les remettre en question lorsque, ensemble, ils le jugent nécessaire.

Une telle association démocratique dont la laïcité est le principe est donc celle d'un peuple de citoyens éclairés parce que préparés à l'exercice d'une pensée critique. C'est là le rôle de l'école publique - voulue par et pour le peuple - et laïque - pour pouvoir remplir sa double mission émancipatrice et constitutive d'un peuple de citoyens.

Ainsi, pour que des hommes tous différents puissent vivre ensemble en peuple libre, souverain et apaisé, il faut que leur association politique soit laïque, l'école publique laïque étant le rouage indispensable pour qu'émerge et vive cette organisation politique.

Mais alors pourquoi faire appel à une morale, comme l'a proposé le ministre Peillon ? La laïcité à elle seule n'est-elle pas suffisante pour créer les conditions d'un "vivre ensemble" citoyen apaisé ?

La morale qui interroge les conditions pour qu'un acte puisse être dit bon ou mauvais, renvoie aux valeurs de bien et de mal. Elle concerne l'homme privé, individuel, comme être moral. La laïcité, qui renvoie à des questions de justice, d'égalité de droits et de liberté de conscience, concerne l'homme en tant qu'il est un être politique et social.

L'association entre laïcité et morale ne va donc pas de soi. D'autant que l'idée de morale peut renvoyer à celle d'inculcation comme lorsqu'il s'agit d'éducation et d'apprendre aux enfants à soumettre leurs actes à des règles éthiques. Or, la notion d'inculcation est en contradiction avec celle de laïcité.

Dès lors, comment comprendre cette exigence d'une morale qui serait laïque - et d'abord en existe-t-il une ? - et qui serait nécessaire pour préparer et permettre un "vivre ensemble" d'hommes libres et égaux ?

Fin de la 1^{re} partie
Pour les DDEN du Puy-de-Dôme,
Anne-Marie Doly

Départementaux tennis de table 2014

Les championnats individuels UFOLEP de tennis de table ont regroupé plus de 100 pongistes dimanche 16 novembre à Gerzat. Organisés par la commission tennis de table UFOLEP et l'A.L. Gerzat, ces championnats comptaient 18 tableaux de simples et 3 en doubles. Répartis en deux catégories (A pour les joueurs à double appartenance UFOLEP/FFTT et B pour les "simple appartenance UFOLEP"), les pongistes puydômois se disputaient la qualification pour le régional dimanche 8 février à Saint-Pourçain.

À noter l'organisation des finales nationales UFOLEP les 23 et 24 mai à l'Arténium de Ceyrat.



Grille n° 82

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III					■					
IV				■					■	
V		■								
VI										
VII				■						
VIII					■					■
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- Ceux qui risquent le plus d'être déçus.
- Concrétiserai les intentions du scénariste.
- Brillantes (?) pâtisseries bretonnes. - Endroits mais pas collins.
- Tint ou obtint. - Degrés ou grades d'origine japonaise.
- Anagramme made in Pays-Bas. - Voile d'avant.
- Parfois subordonnée, mais jamais absolue.
- La première venue. - Résine malodorante. - Très terre à terre, cette déesse.
- Filets pas mignons. - Céleri.
- S'il s'agit d'une conduite, elle est entièrement fermée.
- Privassiez le chef.

VERTICALEMENT

- Technique aussi précieuse que précieuse.
- Épiderme. - Trou du souffleur.
- Petite croûte garnie.
- Eux comme sujets. - Pour oui chez les Russes, après oui chez nous. - Manche sur court.
- Troisième degré. - Indique le jour. - Coup de baguette pour dieu solaire.
- Offrais à Allah, de gré ou de force.
- Île de poitrine. - Le deux du trois horizontal, mais très familiaux.

- Entremêle cheveux ou osier. - Le jour du présent...
- Élément majoritaire sur terre. - Administré.
- Sans elle, le nom du 212^e pape ne serait guère connu. - Curieux nom de code pour le Turkménistan...

Solution au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 81

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	H	A	M	A	N	I	S	M	E
II	R	A	P	A	C	I	T	E	S	
III	E	L	Y	T	R	E			P	O
IV	A	T	R	E	E		T	O	R	T
V	T	E	E		M	A	O	R	I	E
VI	R		S	P	E	C	U	L	E	R
VII	I	N		A	N	C	R	E		I
VIII	C	O	U	R	T	O	I	S	E	S
IX	E	T	R	E		R	E		T	M
X	S	E	L	E	C	T	R	I	C	E

ACTIVITÉS PHYSIQUES D'ENTRETIEN

Venez découvrir l'UFO Move !



Voilà une nouvelle pratique dans le cadre des activités physiques d'entretien ! Pour répondre aux attentes et besoins des associations locales (APE, danse, multisport, amicales laïques...) autour des pratiques cardio-gymniques et d'expression musicale, souvent associées aux appellations Zumba, Full Dance... Ces pratiques rencontrent un succès certain auprès d'une partie de la population, bien que répondant à des règles marchandes et elles interrogent de plus en plus notre offre fédérale d'acti-

vités physiques d'entretien (APE). Avec plus d'un tiers des effectifs UFOLEP en APE (plus de 6 000 dans le département), l'UFOLEP porte un intérêt certain à ces pratiques en formalisant des outils techniques et pédagogiques sous la dénomination UFO Move. Ce nouveau concept fédéral se caractérise par ses styles de danses variées (latines, orientales, cubaines, jazz, rock, reggaeton, hip-hop...), à forte dimension éducative et sociale (adaptation aux publics, des jeux musicaux

au perfectionnement technique, créations chorégraphiques...). Il repose sur l'accessibilité du plus grand nombre (enfants, jeunes, adultes et seniors...) en favorisant l'éveil des sens, la découverte du corps, le renforcement des qualités physiques ainsi que des habiletés motrices. Le comité UFOLEP 63 a mis en place une première formation UFO Move pour ses animateurs et animatrices les 25 et 26 octobre à Pont-du-Château.

Encadré par deux formateurs nationaux UFOLEP venus d'Eure-et-Loir et de la Creuse, ce stage a répondu aux attentes de douze animateurs prêts à réinvestir dans nos associations.

Le comité UFOLEP 63 souhaite que l'UFO Move contribue :

- à la modernisation de notre offre d'activités physiques d'entretien (APE) ;
- aux relations avec le tissu associatif local en réponse aux attentes / besoins d'accompagnement ;
- à la diversification des pratiques multisports (initiation / découverte, cycle...).

LUDIX 2014

Festival national de création de jeux

Le Festival national de création de jeux de société Ludix s'est déroulé le 22-23 novembre au gymnase Léo-Lagrange de La Roche-Blanche.

Tout au long du week-end, environ 1 200 visiteurs sont venus découvrir les vingt-sept jeux présentés aux concours ou redécouvrir les jeux primés et édités du festival. Nouveauté 2014 : les enfants avaient également leur espace avec des jeux adaptés à leur âge. Pour le week-end, quarante-cinq jeunes étaient mobilisés pour soutenir la manifestation qui a connu un franc succès. C'est ainsi par exemple qu'un projet "Journalisme" a vu le jour en partenariat avec le quotidien *La Montagne*. Quarante bénévoles adultes ont également participé au festival, bénévoles issus d'associations de jeux clermontoises, les ludothèques et la junior association "Auvergne en Scène" de Veyre-Monton.

Un grand merci enfin à la commune de La Roche-Blanche, aux services techniques des communes de



Veyre-Monton, Les Martres-de-Veyre, Orcet et La Roche-Blanche pour leur aide, aux élus communautaires d'avoir été présents pour soutenir la manifestation, à la Ligue de l'enseignement 63, à Aurélie Tartarin, chargée de communication de Gergovie Val d'Allier Communauté ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin dans l'événement.

Quatre jeux ont été primés pour cette édition :

- Ludix d'or : LANGSKIP de Hervé Rigal
- Ludix Prix spécial du jury : Pirates vs Pirates de Frédéric Vuagnat
- Ludix Prix du public : Mais qu'est-ce que je dessine ? d'Olivier Mahy
- Ludix Prix de la jeunesse : Ababo de Dorian Berthelot et Yanis Lidy.

La saison de l'Atelier théâtral riomois à Riom

Depuis les Algériens de Clermont-Ferrand jusqu'aux luttes vigoureuses des femmes grecques il y a vingt-cinq siècles, l'ATR nous invite pour sa quarante-neuvième année d'existence à une promenade dans le temps autant que dans l'espace.



département : l'histoire d'un homme qui visite son nouvel appartement après avoir (peut-être) décidé de changer de vie. Son existence se partage entre le beaujolais du matin et les discours de la concierge. Il voit bouger les autres autour de lui, il voit les révolutions et le temps qui passe. Et lui-même finit par exploser et s'écrier plein d'enthousiasme : "Quelle bonne blague ! Quel formidable bordel !"

Pour finir, l'ATR présentera son nouvel "opus" millésimé 2015 avec *Lysistrata-Aristophane*, au titre un peu ambigu puisqu'il s'agit de la guerre et des femmes : les femmes contre la guerre... Les femmes qui sont prêtes à tout pour arrêter la guerre, y compris à faire la grève de l'amour ! "Peace and love" sinon ! On verra ça les 20, 21 et 22 mai au Forum Rexy.

Comme toujours, les répétitions sont ouvertes tous les mardis à partir de 20 heures si l'on veut suivre la recherche et l'élaboration du spectacle qui comptera une quinzaine de participants : acteurs (et actrices !), musiciens, technicien et metteur en scène.

Et puis il y aura, comme tous les ans, la présentation des travaux de l'atelier de pratique théâtrale de l'amicale laïque le lundi 8 juin, précédée de celui des élèves des classes ULIS du collège Pierre-Mendès-France.

L'ATR, affilié depuis sa création en 1965 à la Ligue de l'enseignement, continue de se réclamer du théâtre amateur, de ses exigences mais aussi de ses méthodes propres et de son engagement pour un théâtre populaire dans la tradition de l'UFOLEA de jadis... Cela fera 50 ans en octobre prochain.

Renseignements : 06 86 025 997
ou sur le site de l'ATR :
www.ateliertheatralriomois.fr

Jean-Pierre Pradier : un président d'amicale au cœur des partenariats

Président de l'amicale laïque de Saint-Éloy-les-Mines depuis 2011, membre du conseil municipal pendant vingt-cinq ans, joueur de rugby et entraîneur de l'équipe locale pendant quinze ans, Jean-Pierre Pradier apparaît incontestablement comme un homme d'action et d'investissement(s) ; il est l'exemple de ce cumul des fonctions qui caractérise les présidents des amicales laïques.

La mise en œuvre de différents partenariats constitue un pan essentiel de son engagement.

Il accorde une importance première au partenariat avec les écoles dans le cadre de la défense de l'école publique, et conformément à la mission des amicales. À l'occasion du cinquantenaire de l'amicale laïque de St-Éloy, tous les écoliers ont été conviés à l'exposition commémorative retraçant l'histoire de l'association, et ils ont été invités à participer aux diverses activités qu'elle offre aujourd'hui.

D'autres partenariats s'inscrivent dans le fonctionnement (et les objectifs) de l'amicale. Un partenariat officiel (avec convention signée) gère l'occupation des locaux (par exemple, le gymnase) ; un partenariat financier avec les entreprises locales favorise le fonctionnement des sections. L'alliance avec d'autres associations permet l'organisation de manifestations d'envergure (Téléthon, Virades de l'espoir, la Ligue contre le cancer, la Diagonale du souffle). L'amicale laïque apporte aussi sa contribution aux diverses associations, par exemple pour le prêt des locaux.

Jean-Pierre Pradier évoque ensuite un partenariat singulier mis en œuvre avec "La Rose des Vents", foyer occupationnel d'adultes handicapés. Née d'échanges conviviaux, l'opération a été officialisée à la faveur de situations diverses.

Plusieurs résidents ont participé de manière individuelle à des sections où ils ont été accueillis et accompagnés par les animateurs.

Un accord entre les responsables du foyer et l'amicale laïque a permis la réalisation

collective d'une fresque murale qui resplendit désormais dans la salle Paul-Grand.

"Je suis particulièrement heureux, affirme Jean-Pierre Pradier, que l'amicale laïque ait porté ce projet et accompagné cette démarche, si riche d'investissements et d'humanité. Je compte développer encore et approfondir les partenariats avec tous les acteurs de la vie locale, en vue de construire une véritable solidarité."

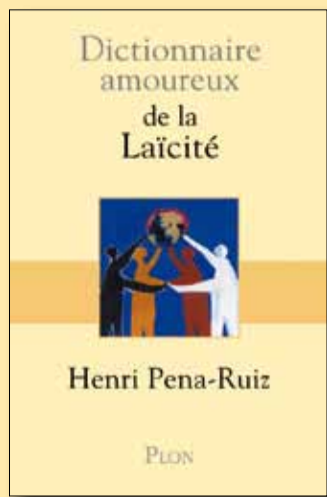
Une journée de rencontre a permis aux membres de l'amicale laïque d'être accueillis au foyer occupationnel par la directrice Fabienne Wrobel et son personnel. Ils ont participé aux différents ateliers, partagé leur repas avec les résidents et ont pu apprécier la qualité du travail effectué par tout le personnel d'encadrement (nous publierons dans un prochain numéro le compte-rendu de ces deux manifestations d'envergure).

C'est ce qu'on peut appeler "le goût des autres" qui anime Jean-Pierre Pradier dans ses engagements collectifs. Il l'a manifesté très tôt quand, dès son enfance, il appartient à un club de jeunes ; plus tard, à l'ENSET de Cachan où il poursuit ses études, il est responsable de l'équipe de rugby ; en coopération en Tunisie, il est éducateur des cadets du Club africain.

L'objectif de ces partenariats est de réunir le plus grand nombre de personnes (responsables ou acteurs dans la vie associative) engagées dans une action au service des hommes. "C'est aussi dans le but d'un partage convivial, mettre en commun des activités et des compétences : un objectif de solidarité, chacun pouvant apporter ce qu'il a."

Laissons le dernier mot à Jean-Pierre Pradier à qui on demande quelle est sa motivation essentielle et dont la réponse atteste d'une profonde authenticité et d'une infinie simplicité : "Bien sûr, j'ai des valeurs qui fondent mes engagements, mais je fais tout cela essentiellement parce que ça me plaît."

QUOI DE NEUF ?



Remise du Prix de l'initiative laïque

Le philosophe Henri Pena-Ruiz a reçu le Prix de l'initiative laïque 2014 pour son œuvre *Dictionnaire amoureux de la laïcité*. La remise de prix, organisée par la CASDEN, la MAIF et la MGEN, récompense les initiatives en faveur de la laïcité et de la tolérance. Dans son ouvrage, l'auteur primé s'interroge sur la laïcité : "Les religions sont-elles dangereuses ? Non, si elles n'engagent que les croyants. Oui, si elles prétendent à nouveau dicter la loi commune. Les fanatismes religieux d'aujourd'hui sont inquiétants. Face à eux, un seul rempart : la laïcité..."

Les femmes dans les cités grecques du V^e siècle

Dans ces cités qui virent naître la démocratie, toutes les femmes étaient exclues de la citoyenneté et donc de la vie politique. Mais dans cette situation d'infériorité, elles occupaient des positions socio-économiques très variées. Les esclaves, au moins un quart de la population, alimentaient un commerce très lucratif. Les courtisanes et les concubines, si elles étaient protégées par de riches citoyens, pouvaient parfois bénéficier d'un statut social, de fait très avantageux, leur permettant, par exemple, d'avoir table ouverte et de circuler librement. En revanche, les épouses légitimes, de citoyens ou de métèques, étaient sous la tutelle absolue de leur mari après avoir subi celle de leur père. Elles n'avaient pas le droit de prendre la parole en public. Elles étaient confinées dans la maison, occupées à filer des fibres textiles (le lin ou la laine)... ainsi Pénélope attendant le retour d'Ulysse. Elles n'avaient pas de droit d'aller dans des banquets publics ou au théâtre. Et l'on comprendra que faire rire les hommes aux dépens des femmes est un ressort du théâtre comique. Les écrivains n'allaient pas hésiter à faire des blagues érotiques les plus osées... "puisqu'on est entre hommes, n'est-ce pas !" Cependant la maternité et le "bien tenir la maisonnée" pouvaient pour une part permettre aux femmes de regagner un peu de légitimité et d'améliorer leur



statut. Ou la religion : il existait des femmes prêtresses ou encore la médecine et le métier de sage-femme qui sont des arts inspirés par les dieux. Mais par-dessus tout, la cité a besoin de se perpétuer par le remplacement des générations. Il fallait donc qu'il y eût des bébés. Et pour cela, le corps de la femme est nécessaire, et nécessaire était donc le mariage légitime d'un citoyen avec une femme recluse et fidèle (car il ne fallait pas que des enfants illégitimes mettent en péril le contrôle politique de la cité). "Ce n'est pas la mère qui enfante celui qu'on nomme son enfant ; elle n'est que la nourrice du germe en elle semé. Celui qui enfante, c'est l'homme qui la féconde ; elle, comme

une étrangère, sauvegarde la jeune pousse" (Eschyle, *Les Euménides*.) Dans le concours de la misogynie, Euripide est également remarquable puisqu'il n'hésite pas à dire : "Voici ce qui prouve à quel point la femme est un mal. Le père qui l'a engendrée et nourrie lui adjoint une dot pour l'établir ailleurs et s'en débarrasser. L'époux qui prend dans sa maison ce parasite s'amuse à parer la méchante et se ruine en belles toilettes, le malheureux détruisant ainsi peu à peu le bien de la famille." Ce que le théâtre d'Aristophane met en lumière, c'est seulement la réalité sociale de cette Grèce dont on a dit qu'elle est la mère de la démocratie. Dans une autre pièce, *Les Thesmophories*, l'auteur peut

cependant mettre dans la bouche d'une femme cette plainte : "De tout ce qui a vie et pensée, c'est nous les femmes la gent la plus misérable. D'abord il nous faut prodiguer l'argent pour acheter un époux et donner un maître à notre corps, cruel surcroît d'infortune ! Et voici le point capital : le prendra-t-on mauvais ou bon ? Car quitter un époux est infamant pour les femmes et il ne leur pas loisible de le répudier. Puis, entrant dans des habitudes et des lois nouvelles, il faut être devin pour trouver sans l'avoir appris chez soi comment en user au juste avec celui dont on partagera la couche... Quand un homme se lasse de la vie du foyer, il va au dehors oublier les dégoûts de son cœur... On dit de nous que nous menons une vie sans péril à la maison tandis qu'ils combattent à la guerre. Raisonnablement insensé ! Être en ligne trois fois le bouclier au flanc, je le préférerais à enfanter une seule fois." Les auteurs parfois ont de la lucidité. Mais si les femmes dans la pièce *Lysistrata* sortent de leur rôle et prennent part à la politique, la fin nous les montre retournant à la sphère privée qui est la leur "et chacun reprendra sa chacune..." Méfions-nous à l'avenir de ne pas retomber dans les mêmes erreurs.

(Recherches effectuées par des historiens de l'université de Grenoble et de Clermont-Ferrand, à propos du travail de l'ATR sur la pièce *Lysistrata* d'Aristophane.)

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :
Prénom :
Adresse :

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la



FAL
31, rue Pélissier
63028 Clermont-Fd
Cedex 2
Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre un chèque de 17 € à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

FAL - Tél. 04 73 91 00 42
Fax 04 73 90 96 28
E-mail : auvergnelaïque@fal63.org
Directeur de publication : Édouard Ferreira
Rédacteur en chef : Guy Grand
Secrétaire de rédaction : Frédéric Rideau, Françoise Manry
Comité de rédaction : Alain Bandiera, Gérard Chanel, Marcel Col, Michel Collonge, Régis Fauchoux, Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Roland Moulin
Conception/réalisation - Impression : FUSIUM
04 73 73 25 25 - F33217
Abonnement 1 an : 17 €
Commission paritaire n° 0416 G 84688
Dépôt légal : décembre / janvier 2015 - N° 454

FORUM

Philippe Mougel nous présente ses meilleurs vœux !

Amies, amis, je vous souhaite du bonheur pour 2015 et les cinquante années qui suivent.

En effet, le socialisme ne peut pas tout.

De Georg Christoph Lichtenberger : "Religion : une affaire du dimanche, En ce monde on vit mieux en disant la bonne aventure que la vérité, Là où la modération est une erreur, l'indifférence est un crime, Se demander sérieusement tous les soirs ce que le jour nous a fait apprendre de neuf, Rien n'est plus insondable que le système de motivations derrière nos actions et pour finir Efforce-toi de ne pas être de ton temps."

Plus personne ne connaît ce Monsieur Lichtenberger (1742-1799) qui disait pourtant de bien belles choses (8 100 pensées au compteur), qu'il notait dans des cahiers qu'il appelait des "brouillards".

Je l'ai choisi parce que je l'aime bien mais j'aurais pu aussi sans remonter à la plus haute Antiquité faire sans déplaisir quelques détours parmi d'autres, vers Montaigne, Rabelais, La Bruyère, Rivarol, Wild, Shaw, Bierce, Cioran, ou vers - il est, je crois, mon préféré et pas seulement parce qu'il serait né fils plus ou moins légitime d'un chanoine de la cathédrale de Clermont-Ferrand - Sébastien-Roch-Nicolas dit Chamfort, un garçon - c'est dit dans le désordre - brillant, fantasque, spirituel, syphilitique et franc-maçon dont je vous laisse découvrir l'œuvre trop académiquement baptisée *Maximes et pensées, caractères et anecdotes*. Lui-même avait choisi pour titre *Produits de la civilisation perfectionnée* et je crois qu'il avait raison.

C'est vrai qu'il fut un temps où l'on publiait aphorismes, maximes, pensées, proverbes, traits, witz ou apophtegmes et bien d'autres produits du même tonneau, comme Jackson Pollock peignait. Par jets et avec rage. On pensait et il fallait que ça sorte, que ça marque, que ça tache, on aurait tué pour un mot d'esprit. Toutefois le bon sens n'étant pas partout et pas tout le temps la chose du monde la mieux répandue, les résultats ne furent pas tous à la hauteur des espérances, permettant en 1965 à Jean-Claude Carrière et à son compère Bechtel de commettre un excellent *Dictionnaire de la bêtise et des erreurs de jugement* (1).

Aujourd'hui, il me semble que les éditeurs n'éditent plus guère de maximes, pensées, caractères ou anecdotes. Cela doit venir du fait que plus personne ne lit de maximes, pensées, caractères ou anecdotes, peut-être en raison du fait que personne n'écrit ni maximes ni pensées ni caractères ni anecdotes. Ce que je ne crois pas.

Et ce n'est pas Twitter qui va me démentir. Comme Facebook, Twitter peut être un réseau parfaitement asocial, farci de selfies et de nouvelles mornes, sur la vie peu fracassante de citoyens ordinaires, mais les 140 signes qu'autorise Twitter constituent une contrainte oulipienne nouvelle et excitante, un mégaphone silencieux, un vaste champ de bataille sur lequel il faut se tailler une place, comme autrefois le penseur forgé à l'antique gagnait son strapontin dans l'éternité philosophique à grands coups de sentences coulées dans un airain qu'il voulait séculaire.

Twitter est jeune : 5 ans pour la version française ; le territoire est vierge, les règles quasi inexistantes et de références nul ne s'embarrasse. Capacité à varier les angles, plasticité et férocité sont les qualités requises pour ceux qui veulent virer en tête.

Démarrons avec l'actualité la plus immédiate tout en signalant que chacun est responsable du pseudo qu'il a choisi :

VaLOvic@Valovic 02;41- 20 déc. 2014. Je soupçonne l'huître, la crevette et le litchi de s'être réunis pour trouver le pire packaging possible pour nous niquer les fêtes.

Sacha@sachamoule 23 déc. Fête commerciale, magie surfaite, triomphe du capitalisme à l'américaine, Noël me dégoûte. Bon, j'ouvrirai quand même mes cadeaux pour voir.

Ogéanix@Ogeanix 22 déc. Le livreur m'a dit qu'il passera entre 8 h et 18 h. Je lui ai répondu que j'habite entre le 1^{er} et 6^e étage.

Pour finir (la liste est longue), un tweet (!) de George Sand : "Les femmes sont élevées comme des saintes et traitées comme des pouliches."

Philippe Mougel

(1) Le titre complet du livre de Betchel et Carrière est *Dictionnaire de la bêtise et des erreurs de jugement* contenant des galimatias, bévues et cacographies, des pensées dérégées et absurdes, des hypothèses plus ou moins hasardeuses touchant l'histoire universelle ou la biographie des personnes à quoi l'on a ajouté un certain nombre de sottises, des folies ou imaginations de toutes sortes et plusieurs balivernes.

(*) Vous pouvez réagir à ce forum en envoyant un courrier ou un mail au journal.